



COMMISSION RÉGIONALE STATUT DES EDUCATEURS

Séance plénière du 3 avril 2019
Antenne de CAEN

PROCÈS-VERBAL N°6

Nombre de membres :

- En exercice : 11

- Présents : 7

- Excusés : 4

Date de convocation : 29/03/2019

Étaient présents :

M. RAHO, Président
M.CROCHEMORE, Secrétaire
MM. BRETOT, CARLU, CHANCEREL (GEF), ROBERGE,
ROINOT.

Était excusé :

MM. MABIRE (GEF), MONTAGNE (DTR), LEBAILLIF,
GUERRIER.

ETUDE DES COURRIERS

FC ILLIERS L'EVEQUE (R3 groupe J) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier du 25/03 et enregistre l'absence de Monsieur Christophe Ardillo.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



AS VERSON (R2 groupe B) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier et enregistre l'absence de Monsieur Gak pour les prochains matchs. La commission vous autorise à remplacer Monsieur Morel par un éducateur titulaire d'une licence éducateur fédéral.

ES PLAIN (R3 groupe A) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier et enregistre l'absence de Monsieur Damien Catherine.

STADE GRAND QUEVILLY (R3 groupe G):

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier et enregistre l'absence de Monsieur Gaëtan Mutot.

GRAND QUEVILLY FC (R3 groupe G) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier et enregistre la désignation de Monsieur Patrick Lauzan. La commission autorise Monsieur Lauzan à encadrer l'équipe évoluant en championnat Régional 3 groupe G.

Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la commission rappelle que la présence de Monsieur Patrick Lauzan est obligatoire pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par l'équipe évoluant en championnat Régional 3 groupe G.

US GUERINIERE (R3 groupe D) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier et enregistre la désignation de Monsieur Vincent de Paul Hie Kata. La commission autorise Monsieur Hie Kata à encadrer l'équipe évoluant en championnat Régional 3 groupe D.

Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la commission rappelle que la présence de Monsieur Hie Kata est obligatoire pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par l'équipe évoluant en championnat Régional 3 groupe D.

. USON MONDEVILLE (R3 groupe D) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier et enregistre la désignation de Monsieur Rabah Chetioui. La commission autorise Monsieur Chetioui à encadrer l'équipe évoluant en championnat Régional 3 groupe D.

Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la commission rappelle que la présence de Monsieur Chetioui est obligatoire pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par l'équipe évoluant en championnat Régional 3 groupe D.

La commission enregistre la désignation de Monsieur Chetioui pour encadrer l'équipe U15. La Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la commission rappelle que la présence de Monsieur Chetioui est obligatoire pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par l'équipe évoluant en championnat U15 Régional

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre courrier et enregistre la désignation de Monsieur Benoit Potin. La commission autorise Monsieur Potin à encadrer l'équipe évoluant en championnat Régional 2 groupe B.

Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la commission rappelle que la présence de Monsieur Potin est obligatoire pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par l'équipe évoluant en championnat Régional 2 groupe B.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.

PROCHAINE REUNION

Le Président
Nasr-Eddine RAHO



Le Secrétaire
Damien CROCHEMORE

